



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JUIN 2024 à 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire
Mme Sandrine BRONNER, M Fabrice CHIVAL, M Bernard GALLION, Mme Nadine GROBOZ, adjoints
M Gérard GROBOZ, conseiller délégué
Mme Julie DELOT,
M Patrick DEMERS,
M David GUICHON,
Mme Joëlle PENIN,
Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale, représentée par M Fabrice CHIVAL
M Arnaud CURNILLON, conseiller municipal, représenté par M David GUICHON
Mme Karine FLECHON, conseillère municipale, représentée par M Patrick DEMERS
M Jean-Paul NEVEU, conseiller municipal, représenté par M Jean-Pierre ARRAGON

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.
Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 15

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Patrick DEMERS est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président demande l'ajout de deux délibérations concernant des décisions modificatives au budget principal et rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 29 mai 2024

1. Admission en non-valeur
2. Demandes de subvention pour la rénovation de la maison Petitprost

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 29 mai 2024

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal du 29 mai 2024.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. Admission en non-valeur

Le Maire fait part de la réception d'une liste en non-valeur pour le budget de la commune de la part de Monsieur le comptable public de Bourg-en-Bresse en date du 5 juin, à savoir :

Admettre en non-valeur une dette pour un montant de 3.50€ et d'une dette pour un montant de 8080.42€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'adopter** ces propositions
- ✓ **D'autoriser** le Maire à mandater ces sommes sur le compte 6541.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Demandes de subventions pour la rénovation de la maison Petitprost

Le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réaliser le projet qui a pour objectif principal de créer une nouvelle boulangerie avec la création de deux logements.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet à 586 032 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 761 087,60 € HT

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et au titre de la transition écologique

- Au titre du Fonds verts pour l'ETAT
- De la région Aura (à définir)
- Du fonds de concours de GBA

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | | | | |
|--|---------------------|--|--|---|--|------------------------------|---|
| Types de dépenses | Montants HT | Financiers | Éligibilité | Plafond | Taux subvention Montant subvention / Dépense théorique | Montant max de subvention | Taux global Montant subvention / Montant total projet |
| Travaux rénovation boulangerie et aménagement extérieurs | 420 832,00 € | Région | | | | | |
| | | ETAT - FONDS VERT | Travaux de rénovation du bâtiment (Boulangerie et logements) | Taux de 20% | 20,00% | 142 645,46 € | 33,74% |
| | | CD 01 - Investissements structuraux | Aménagement extérieur, Travaux de construction, de rénovation (hors démolition et études) Taux variable selon montant du projet | Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (20%) Puis de 100 001 € à 199 999 € HT (15%) Projet > 400 000 € (15%) dans la limite de 150 000 € | 15,00% | 76 833,89 € | 18,00% |
| | | Grand Bourg Agglomération | Plan d'Équipement Territorial 2 | 14,02% | 100 000,00 € | 23,74% | |
| Frais annexes éligibles | 91 337,39 € | | | | | 319 489,35 € | 74,84% |
| Travaux rénovation des logements | 165 210,00 € | CD 01 - Transition écologique | Travaux de réhabilitation thermique, Économies d'énergie, Utilisation d'énergies renouvelables | 20 % dans la limite de 100 000 € | 10,00% | 20 106,20 € | 2,64% |
| Frais annexes éligibles | 35 837,99 € | | | | | 20 106,20 € | 2,64% |
| Frais annexes non éligibles | 47 850,32 € | | | | | | |
| TOTAL HT | 791 087,60 € | | | | | 339 576,15 € | 42,92% |
| | | | | | | 421 511,45 € | 53,18% |
| | | | | | | 761 087,60 € | 100,00% |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'adopter** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions ;
- ✓ **D'engager** l'autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Décision Modificative – Budget principal

Le Maire informe qu'à la demande des services de la trésorerie, il y a lieu d'apporter des modifications sans toucher à l'équilibre du budget principal.

Dépenses d'investissement

Chapitre 041

→ 231 : + 35093.51

Recettes d'investissement

Chapitre 041

→ 238 : + 35093.51

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** cette proposition

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Décision Modificative – Budget principal

Le Maire informe qu'à la demande des services de la trésorerie, il y a lieu d'apporter des modifications sans toucher à l'équilibre du budget principal.

Dépenses d'investissement

Chapitre 041

→ 1318 : 1 485 869.88

Recettes d'investissement

Chapitre 041

→ 1328 : 1 485 869.88

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

✓ **D'accepter** cette proposition

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Questions diverses :

Commissions et délégations

Point sur les travaux :

- Rue du docteur Descos : il faut taluter les côtés du chemin muletier au carrefour des Montaines, à faire par les agents.
- Il reste à installer les poteaux d'éclairage public avant les Montaines.
- Toute la signalétique sera posée par Eurovia dans les 2 semaines qui arrivent.
- Une ligne blanche continue sera mise à l'entrée nord des Montaines, à voir avec le département.
- des œils-de-bœuf seront positionnés de chaque côté des 2 rétrécissements pour les visualiser après l'extinction de l'éclairage public.

Point sur la nouvelle boulangerie :

Une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) a été signée avec l'ADIA (Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain). Le dossier sera établi en collaboration avec le cabinet d'architecture Jacques GERBE. Des subventions seront demandées aux diverses instances (état, région, département, GBA...)

Finances communales :

Le conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de Bourg en Bresse nous a présenté le bilan financier de Meillonas. Il en résulte une très bonne santé des dépenses stables malgré l'inflation, des recettes qui montent régulièrement et une excellente trésorerie disponible ce qui permet d'avoir une note au-dessus des communes équivalentes.

Point sur le camping :

La gérante souhaite arrêter ses fonctions au 31 octobre prochain. Une réorganisation du personnel, de la durée du temps de travail et des tâches à faire seront réévaluées par la commission camping pour déterminer de nouvelles fiches de poste.

Point sur la cantine :

Une des agents souhaite cesser ses fonctions à la cantine / garderie à partir de la rentrée de septembre ainsi qu'une deuxième début janvier 2025. Des recrutements seront à prévoir

PLU :

Après les présentations du PADD lors d'une réunion publique, les premières réunions sur le zonage ont débuté.

Informations diverses :

Le flash d'information du mois de juin est prêt à être distribué par la commune.

Le panneau indiquant le nom de la bibliothèque est toujours en recherche de devis.

Une interrogation sur la nécessité d'installer des bornes de recharge électriques pour les vélos se pose. Le SIEA développe des aides à l'installation de ces dernières.

L'ancien abri d'arrêt de cars scolaires des Montaines sera déplacé et positionné vers la place de la faïencerie.

Loïc Ducrozet de l'ONF sera contacté pour une vente de peupliers et autres arbres.

Le dossier sur le bungalow du tennis est à compléter pour déposer le permis de construire.

L'installation des panneaux photovoltaïques sur le terrain communal de La Raza sera repensée après le dépôt des limons issu du curage de l'étang. Le dernier projet présenté à un conseil municipal sera revu à partir de septembre.

Suite au prochain recensement de notre population en février 2025, il nous faut trouver un coordonnateur INSEE. Mme Nadine GROBOZ se propose.

La société ORANGE présente un dossier de renouvellement des antennes déjà existantes sans changement d'aspect extérieur.

Des DPE (diagnostic de performance énergétique) pour nos appartements loués seront à renouveler.

Un luminaire de l'éclairage public est à changer route de Viriat.

Le guide Michelin nous a octroyé un label « une étoile » pour les fresques de l'église

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2024 à 22H40.

Le 28 août 2024

**Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON**

**Le secrétaire de séance
Patrick DEMERS**



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patrick Demers', is written over the signature line.